



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Floquet Monopole

Question écrite n° 49810

Texte de la question

M. Christian Bataille expose a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications que l'entreprise Floquet-Monopole de Vieux-Charmont dans le Doubs (groupe Dana) est specialisee dans les axes de pistons et aujourd'hui reconnue comme le numero un mondial pour la qualite de ses productions. Elle vient de recevoir la qualification ISO 9002 et la qualite de la production est en passe d'etre certifiee EAQF. Cette entreprise, qui emploie 120 salaries dans une region - le Pays de Montbeliard - deja lourdement frappee par les restructurations dans l'industrie automobile, realise 80 % de son chiffre d'affaires aupres des deux constructeurs automobiles francais : PSA et Renault SA. Pourtant, la direction de Dana a exprime au debut de l'annee 1996 le souhait de se retirer, pour des raisons de reorientation strategique, de la fabrication des axes de pistons et de vendre le site de Vieux-Charmont. La societe allemande Malhe a exprime son interet pour l'entreprise de Vieux-Charmont, ce qui conduit le personnel de l'entreprise et les elus de la region a craindre une delocalisation de l'activite en Allemagne. Cependant, le rachat de l'usine signifierait l'acquisition d'un procede de fabrication reconnu au plan mondial et - en l'etat actuel - une penetration significative sur les marches des deux constructeurs automobiles francais. En outre, l'industriel allemand possede en Allemagne une usine qui est en sous-activite sensible. Un groupe de travail reunissant, dans un climat social d'excellente qualite, la direction francaise du groupe Dana et les representants du personnel de Vieux-Charmont a ete constitue. Il propose un moratoire au cours duquel serait mise en place une politique d'investissement et de consolidation du site. Dans ces conditions, il lui pose trois questions precises. La convention signee en 1978 entre l'Etat et le groupe americain Dana au moment du rachat de l'entreprise par ce dernier prevoyait-elle les dispositions relatives aux conditions de revente du site et lesquelles ? Le ministere de l'industrie envisage-t-il d'intervenir dans ce dossier - et sous quelle forme - afin que les garanties soient fournies quant au maintien a Vieux-Charmont des 120 emplois, d'une technologie aboutie et d'une activite rentable ? Compte-t-il en particulier favoriser la solution preconisee par le groupe de travail, qui semble avoir la preference de PSA et qui renforcerait sensiblement la position de l'usine de Vieux-Charmont avant que ne soit relancee la procedure de vente ?

Texte de la réponse

La societe Perfect Circle Europe (1 200 personnes), filiale francaise du groupe Dana plus connue sous son ancienne appellation Floquet-Monopole, a dans un communique de presse en date du 19 fevrier 1997 officialise la decision prise par sa maison mere de recentrer l'activite en France sur le produit segments de piston. En consequence, plusieurs mesures ont ete annoncees affectant l'ensemble des fabrications en France. Il convient de preciser que cette decision intervient apres plusieurs exercices tres deficitaires compte tenu de la baisse importante du chiffre d'affaires qui a entraine une degradation consequente de la rentabilite de l'entreprise. La cession de l'activite pistons annoncee en janvier 1996 est confirmee. L'absence de perspectives commerciales sur ces produits, l'entreprise n'ayant pas ete retenue par ses clients afin d'equiper les nouveaux moteurs, est a l'origine de cette decision qui affecte l'usine de Liancourt dans l'Oise qui emploie 225 personnes. Une lettre d'intention a ete signee entre Valum (filiale du groupe Valois) et Perfect Circle Europe pour la reprise du site. Les services du ministere de l'industrie, de la poste et des telecommunications examinent actuellement cette

reprise et les conditions, notamment sociales, dans lesquelles elle pourrait s'operer. L'activite axes de pistons situee a Vieux-Charmont dans le Doubs qui emploie 120 personnes sera filialisee. Perfect Circle Europe indique sa volonte de voir la direction du site prendre, dans le cadre d'un plan industriel, les mesures necessaires a la poursuite et au developpement de cette activite qui represente une part significative du marche europeen. Les services du ministere seront egalement attentifs a la viabilite de cette filialisation. L'activite segments de pistons situee a Dreux (420 personnes) constitue l'axe de developpement des activites du groupe en France. Dana estime pouvoir augmenter sa part de marche en Europe du fait de sa capacite a repondre aux nouvelles exigences techniques de ses clients constructeurs. Toutefois, les difficultes rencontrees du fait de l'incendie de l'usine fin 1995 ont entraine une baisse d'activite en 1996. Par ailleurs, Perfect Circle Europe doit ameliorer sa competitivite afin d'etre en mesure de repondre aux constantes demandes de baisse de prix de ses clients. Le groupe est donc amene a se reorganiser sur le site de Dreux et presente un plan de reduction d'effectifs portant sur 87 personnes. L'ensemble des mesures qui affectent les trois usines du groupe appelle un redimensionnement du siege social, ce qui entrainera la suppression de 21 postes. Le groupe demandera a beneficier de 36 preretraites totales et progressives.

Données clés

Auteur : [M. Bataille Christian](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 49810

Rubrique : Automobiles et cycles

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 1997, page 1485

Réponse publiée le : 14 avril 1997, page 1924